

(N° 21.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

Budget de la Dette publique pour l'exercice 1835.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT :

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget de la Dette publique, pour l'exercice 1835 est fixé à la somme de onze millions six cent quarante mille huit cent quatre-vingt-trois francs dix-sept centimes, conformément au tableau ci-annexé.

ARTICLE 2.

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons.

Bruzelles, le 6 Février 1835.

LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE
DES REPRÉSENTANS,

Signé, RAIKEM.

LES SECRÉTAIRES,
(Signés) BRIXHE.
DE RENESSE.

Budget de la Dette publique pour l'exercice 1835.

CHAPITRE PREMIER.

ART. 1. Intérêts de la dette active inscrite au grand-livre auxiliaire	611,894	17	
— 2. Intérêts de l'emprunt de fr. 100,800,000 autorisé par la loi du 16 décembre 1831. 5,040,000	6,048,000	»	}
Dotations de l'amortissement de cet emprunt. 1,008,000			
— 3. Frais relatifs au paiement des intérêts et de l'amortissement de cet emprunt.	130,000	»	
— 4. Intérêts et frais présumés de la dette flottante.	1,000,000	»	
— 5. Intérêts de la dette viagère.	8,500	»	
	<u>7,798,394</u>	17	

CHAPITRE II.

ART. 1. Pensions ecclésiastiques.	907,489	»	}
Id. civiles.	540,000	»	
Id. civiques.	210,000	»	
Id. militaires.	1,427,000	»	
Id. de l'Ordre de Léopold.	20,000	»	
— 2. Traitemens d'attente.	50,000	»	
— 3. Subvention à la caisse de retraite.	200,000	»	
— 4. Crédit supplémentaire remboursable sur les fonds de la caisse de retraite des employés des Finances retenus en Hollande.	180,000	»	
	<u>3,534,489</u>	»	

CHAPITRE III.

ART. 1. Intérêts des cautionnemens dont les fonds sont encore en Hollande.	160,000	»
— 2. Intérêts des cautionnemens des comptables Belges inscrits au grand-livre de la dette active d'Amsterdam.	10,000	»
— 3. Arriérés de ces intérêts, exercices 1832, 1833 et 1834.	8,000	»
— 4. Intérêts des cautionnemens versés en numéraire depuis la révolution.	80,000	»
— 5. Intérêts et remboursement des consignations dont les fonds sont encore en Hollande.	50,000	»
	<u>308,000</u>	»
	<u>TOTAL Fr. 11,640,883</u>	17